



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: Mme Florence Fries, présidente

Séance ordinaire du **18 juin 2013**

Considérant que le préavis municipal N° 42 concernant:

**Règlement concernant la taxe relative au financement
de l'équipement communautaire
lié à des mesures d'aménagement du territoire**

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

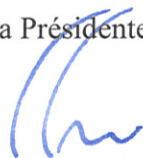
- vu le préavis de la Municipalité du 15 mars 2013
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet

Décide

1. D'adopter le « Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire ».
2. Charge la Municipalité de créer un fonds affecté à la réalisation d'infrastructures communautaires et d'établir une directive précisant son utilisation.
3. Charge la Municipalité de publier, au bouclage des comptes, la valeur ECA du « patrimoine administratif adapté » servant à la détermination de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire pour l'année en cours.
4. Charge la Municipalité de publier annuellement dans le rapport de gestion la surface brute de plancher moyenne par habitant pour la Commune de Rolle, issue des données du SCRIS.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 18 juin 2013

La Présidente



Florence Fries



La Secrétaire



Violaine Cherpillod